

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Duodi 12 Floréal, an V.

(Lundi 1^{er}. Mai 1797.)

Disposition du pacha rebelle de Romélie pour marcher contre la place de Belgrade. — Nouvelles d'Angleterre. — Lettre du ministre des relations extérieures concernant la neutralité de la ville de Wetzlar. — Proclamation du provéditeur extraordinaire en Terre-Ferme de Venise. — Message du directoire aux deux conseils, sur la signature des préliminaires de paix. — Principales conditions de ces préliminaires.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

AUTRICHE.

De Senlin, le 8 avril.

L'on s'attend qu'aussi-tôt après la fête du Beïram, il y aura des scènes sanglantes devant Belgrade. D'après plusieurs rapports, le rebelle Pasman Esogly, réuni au ci-devant pacha de Romélie, se dispose à marcher contre cette place, à la tête de 40 mille hommes. Il doit être encore joint par les anciens Turcs de Belgrade, qui prétendent rentrer dans leurs droits. Le gouvernement de ce premier boulevard de la Turquie, paroît redouter les suites de cette insurrection. Il rassemble le plus de troupes qu'il lui est possible, pour résister vigoureusement aux rebelles; il vient aussi de sommer les habitans de la Servie de prendre les armes pour le second; déjà 6000 de ces derniers sont venus se ranger sous ses drapeaux.

ANGLETERRE.

De Londres, le 16 avril.

Les dernières lettres de Lisbonne portent qu'à l'arrivée des corps d'émigrés français partis d'Angleterre, le gouvernement portugais a rompu aussi-tôt les négociations entamées à Paris par le chevalier d'Aranjo, ministre de Portugal à la Haye, sous prétexte que les conditions qu'il avoit transmises à sa cour de la part du gouvernement français, étoient inadmissibles.

Les mêmes lettres disent qu'il n'est plus question de préparatifs de guerre de l'Espagne sur les frontières de Portugal: elles ajoutent que des principes révolutionnaires commencent à se manifester à Madrid, & que le prince de la Paix, & même le roi, sont tous les jours l'objet de quelque pasquinade.

ALLEMAGNE.

De Wetzlar, le 20 avril.

Les divers mouvemens des armées qui se rapprochoient

de plus en plus de notre territoire, & la probabilité des succès des français qui ne trouvent plus d'obstacles à leur invincible courage, avoient fait craindre à cette ville, qu'elle ne devint le théâtre des horreurs de la guerre, & ne fût obligée de payer des contributions, de livrer des fournitures, &c. Nous venons d'être heureusement tirés de ces inquiétudes, par une lettre du ministre des relations extérieures à M. de Sandos-Rollin, ministre plénipotentiaire de S. M. P. à Paris, qui vient d'être publiée ici. Cette lettre est remarquable, en ce qu'elle fait connaître, que la bonne intelligence n'a jamais cessé d'exister entre les deux puissances comme on avoit affecté de le publier. Voici quelques fragmens de cette lettre.

« Le directoire exécutif s'est toujours empressé de prouver à sa majesté, combien il desire de faire tout ce qui lui est agréable; & saisissant l'occasion nouvelle que votre lettre lui présente, il se prêtera volontiers à faire jouir & la ville de Wetzlar & la chambre impériale, des avantages de la neutralité, qu'ils ont eus, pendant la dernière campagne, aux bons offices de sa majesté.

» En demandant pour cette ville & son territoire une neutralité plénier, il sembleroit que sa majesté prussienne desire que les armées de la république s'en éloignent totalement. Je dois vous observer que le passage qu'elle offre sur la Lahn, est trop important pour que le directoire prenne l'engagement d'y renoncer, quand même les opérations militaires ne le rendroient pas d'une nécessité absolue.

» Mais je suis chargé de vous assurer que dans ce cas elles useront de ce passage avec la même réserve qu'elles ont toujours usé de celui qui leur est accordé dans quelques portions des états de S. M. prussienne.

» Ces engagements sont pour la ville & la chambre de Wetzlar l'équivalent d'une neutralité complète ».

Signé, CH. DELACROIX.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 8 floréal.

Aussi-tôt que le corps commandé par le général Hoche a eu joint celui du général Championnet, toute l'armée française qui est sur la rive droite du Rhin, a commencé à se mettre en ordre de bataille sur un grand

front, afin de pouvoir attaquer les autrichiens dans toutes leurs positions retranchées derrière la Lahn : le passage de cette rivière a été exécuté sur plusieurs points à la fois, afin de diviser par ce moyen les forces de l'ennemi. Toute la cavalerie de l'armée du général Hoche, au nombre de vingt-quatre régimens de cavalerie pesante, dragons, chasseurs à cheval & hussards, est distribuée aux deux ailes : elle est commandée par les généraux Oswald, d'Haupoult & Ney. Les avants-postes en viennent à chaque instant aux mains avec les autrichiens ; souvent ces escarmouches sont très-meurtrières par l'acharnement que l'on y met de part & d'autre ; les hussards de Barco & les cuirassiers impériaux donnent surtout de l'occupation à la cavalerie française.

Les mêmes lettres qui nous donnent ces détails, ajoutent que le général Werneck vient de renvoyer sur le Mein toute son artillerie de réserve, ainsi que ses équipages & ceux de l'armée entière. Ces précautions indiquent suffisamment que sa position actuelle lui paroît inquiétante. Au surplus, ce général vient encore de faire des démarches auprès du général Hoche, pour en obtenir une suspension d'armes ; il lui a même envoyé les articles de celle conclue entre l'archiduc Charles & Buonaparte, en lui demandant de convenir d'un armistice sur des bases semblables pour éviter une nouvelle effusion de sang : ces propositions n'ont point été écoutées, on bien l'on a prétendu faire la loi à l'ennemi d'une manière si dure & si humiliante, que ces démarches conciliatrices n'ont eu aucunes suites.

Un corps de huit mille français bloque en ce moment la forteresse d'Ehrenbreitstein ; quelques avant-postes des assiégés ont déjà été obligés de se replier sur les batteries extérieures de la place. On est occupé actuellement à faire passer le Rhin à une très-grande quantité de grosse artillerie & de munitions de guerre, afin de pousser le siège de ce rocher avec la plus grande activité.

Il y a eu près de cette forteresse un armistice de 24 heures entre les Français & les Autrichiens, pour donner le tems de faire enterrer les morts ; toute la plaine de Neuwied en étoit couverte ; il y avoit plusieurs endroits où les cadavres formoient des pyramides très-élevées. D'après cette circonstance, il n'est pas douteux que les combats qui se sont livrés depuis le passage du Rhin, n'aient été horriblement meurtriers.

Des lettres de Berlin, venant de bonne source, portent que le cabinet prussien, voulant dédommager la famille stathoudérienne de la perte de son état & de ses possessions en Hollande, est en négociation avec le gouvernement français pour, de concert au moment de la paix, ériger en principauté les trois électors ecclésiastiques situés sur la rive gauche du Rhin, en leur accordant une constitution peu différente de celle qu'ils ont en cet instant, mais en y ajoutant un chef suprême & héréditaire, pris dans la famille d'Orange ; on joindroit à cet état la ville libre d'Aix-la-Chapelle ; dans le cas de quelques difficultés avec l'Empire, alors la Prusse appuieroit ses prétentions par une armée à laquelle se joindroit un gros corps de troupes hessoises. Cette puissance a pour but de faire la loi à l'Empire, au moyen de ses forces & de ses alliances avec les princes protestans, afin de faire passer la dignité impériale dans la maison de Brandebourg.

FRANCE.

De Paris, le 11 floréal.

On a lu dernièrement dans presque tous les journaux une prétendue proclamation du provéditeur de la Terre-Ferme de l'état de Venise, datée de Vérone, le 22 mars 1797, & qu'on supposoit avoir été saisie chez un nommé Zauchi. Cette pièce contient des choses à la fois si absurdes & si atroces, que nous l'avons jugée apocryphe & que nous n'avons cru devoir l'annoncer qu'en exprimant en même-tems nos doutes sur son authenticité.

Nous venons d'être confirmés dans notre soupçon par la communication d'une véritable proclamation du même provéditeur, dont l'authenticité ne peut être contestée. Celle-ci est datée du 16 mars ; en voici la traduction littérale.

« Nous, François Battagia, provéditeur extraordinaire en Terre-Ferme pour la sérénissime république de Venise, &c.

« Frappés de l'air de tristesse extraordinaire qu'on remarque parmi les habitans de ce pays, & qui a peut-être pour cause la crainte que le gouvernement ne soupçonne quelques individus d'avoir cherché à troubler le bon ordre & la tranquillité publique, faisons savoir à tous, que si par hasard quelques personnes ont pu se rendre coupables à cet égard, le gouvernement accorde une amnistie générale & absolue pour les délits de ce genre, persuadé qu'à l'avenir personne n'abusera de cet acte d'indulgence, &c. »

Donné à Brescia, le 16 mars 1797.

Signé, FR. BATTAGIA, prov.
extr. en T. F.

Et plus bas, GIAMMARIA ALLEGRI, greffier
de S. E.

Dans cette proclamation, signée par un homme dont la modération & le patriotisme sont connus, on reconnoît les principes de sagesse & de circonspection que le gouvernement de Venise a toujours professés ; & le ton n'en a rien de commun avec la démenée & la fureur qui a dicté la fausse proclamation. D'autres circonstances pourroient être alléguées pour prouver l'imposture de celle-ci, s'il en étoit besoin. Elle a été publiée pour la première fois dans une gazette de Milan, rédigée dans l'esprit de nos plus forcés jacobins. Malheur aux nouvelles républiques d'Italie, si cet esprit en dirige les premières institutions ! Elles sont menacées de passer par les mêmes excès dont la France a été la victime, sans pouvoir espérer d'en effacer l'ignominie par l'éclat des mêmes triomphes. Eclavés quelque tems de leurs demagogues, elles finiront par retomber dans la servitude du despotisme.

Note du Rédacteur. — Des considérations particulières nous déterminent à supprimer le second article que nous avons annoncé sur les Réactions politiques de Benjamin Constant. Dans ce moment d'un si grand intérêt, où l'approche de la paix & la composition d'un nouveau corps législatif, plus digne de la confiance nationale, ouvrent tous les cœurs à de consolantes espérances, nous ne croyons pas devoir occuper une seconde fois nos lecteurs d'une querelle littéraire, qui nous est personnelle.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Je reçois d'un de mes correspondans de Londres les

détails suivans, qu'il me prie de rendre publiques pour l'édition de notre gouvernement ; mais comme j'ai appris de madame Goslin qu'il ne faut jamais donner de conseils à ceux qui en ont besoin, c'est comme nouvelle que je vous l'adresse, pour l'amusement de vos lecteurs, si vous jugez que la chose en vaille la peine.

Le ministère anglais a reçu de ses espions l'avis qu'il alloit partir de Brest une escadre aux ordres de l'amiral Richery, destinée pour les Isles de France & de Bourbon, & ayant à bord des commissaires du pouvoir exécutif, chargés de faire exécuter dans ces deux isles le redoutable décret de l'affranchissement des esclaves. La conquête de ces deux belles colonies n'a cessé d'entrer dans les plans hostiles du cabinet de Londres ; mais l'entreprise pouvoit être hasardeuse & dispendieuse ; cette affaire a été gravement & longuement discutée à Cockpit, dans un comité de ministres, dont le résultat a été que l'expédition de Richery rempliroit parfaitement les vues de l'Angleterre, en leur épargnant les frais & les risques de l'expédition ; attendu que l'exécution de l'arrêté du directoire ne pourroit manquer de faire égorger les blancs par les gens de couleur, & les gens de couleur par les noirs ; après quoi il seroit encore plus aisé à la plus faible escadre anglaise de s'emparer des deux isles, qu'il ne l'a été de s'établir dans quelques points de Saint-Domingue. En conséquence, le lord Spencer, ministre de la marine, a expédié à tous nos amiraux & chefs d'escadres l'ordre de ne point attaquer l'amiral Richery s'ils le rencontrent en mer.

FINANCES.

Si la publicité des actes du gouvernement est essentielle dans un gouvernement libre, c'est sur-tout dans l'administration des revenus publics.

Les deux conseils paroissent enfin renoncer de concert à une marche qui, jusqu'ici, n'a produit que désordre & dommage dans nos finances & l'encantissement du crédit public. La clandestinité a corrompu toutes les opérations financières de la convention : jamais la monarchie, le despotisme même n'eussent osé tromper si constamment & traiter avec un si grand mépris la nation française dans un de ses intérêts les plus importants. L'affectation de parler sans cesse au peuple de sa félicité, de l'immensité de ses ressources, de la loyauté de ses gouvernans, quand il étoit profondément misérable, quand l'imposture frappoit les yeux des moins clairvoyans, étoit le comble du scandale. On espéra plus de franchise de la part du corps législatif constitutionnel ; malheureusement l'esprit conventionnel y a trop dominé, & il a procédé en matière de finances sur les mêmes errements. Des commissions mystérieuses, des comités généraux secrets, quelques hommes privilégiés instruits des opérations, & qui n'en faisoient voir à leurs collègues que la surface, voilà ce qui se passe depuis un an & demi, malgré les réclamations de quelques membres plus sages & plus éclairés des deux conseils, malgré le cri universel de tous les hommes instruits ailleurs. Nous avons vu les ministres annoncer habilement un épuisement absolu dans les caisses publiques, pour faire passer sans effort les mesures les plus désastreuses : c'est ainsi que nous avons vu successivement l'accroissement des assignats porté jusqu'à trois fois la valeur du capital foncier de la France. Dans le cours de dix-huit mois, nous avons été tourmentés par l'emprunt forcé, par les mandats, par les rescriptions, par les araiérés & les antici-

pations ; nous avons vu d'immenses & magnifiques domaines donnés à vil prix ; nous avons vu nos magasins publics scandaleusement dépouillés, & un mobilier superbe & entièrement disparu. Nous avons été enfin ruinés par une multitude d'opérations, dont une seule suffiroit pour attester l'incapacité ou la perversité de ceux qui, en les proposant au conseil, lui en dissimuloient avec soia le danger. C'est ainsi que nous avons dévoré, dans l'espace d'un an & demi, environ quinze cent millions, qui n'ont pas profité à la république pour plus d'un demi milliard. Les salariés n'ont pas été payés ; les rentiers ont été réduits à la misère & au désespoir. On se demanderoit ce qu'est devenue cette somme prodigieuse, si le luxe & les profusions des co-partageans n'en montroient à tous les yeux le scandaleux emploi.

La publicité des mesures financières nous auroit sauvés de tant de calamités ; elle fut long-tems vainement invoquée par des hommes éclairés & probes ; mais le tems de la sagesse est arrivé ; les deux conseils se déterminent enfin à faire connoître à la nation l'état de ses affaires. Deux rapports, de la plus grande importance, ont déjà jeté une grande lumière sur l'état de nos finances ; l'un est le rapport de Camus sur la trésorerie ; le conseil des cinq cents, après en avoir entendu la lecture en comité secret, en a ordonné l'impression. Nous en avons rendu compte. L'autre est un rapport de Barbé-Marbois sur le compte que le directoire a rendu de la situation des finances de la république pendant l'an 4. Ce travail, plus étendu & plus important encore que celui de Camus, vient de paroître & mérite que nous le fassions connoître plus en détail. Nous remarquerons seulement ici qu'il s'est fait un grand changement dans l'esprit du conseil des anciens, puisqu'il a pu entendre pendant trois séances publiques le récit énergique & sincère de tant de fautes commises, & puisque loin de condamner le courage & la franchise de ses commissaires, il a rendu un décret de publicité, plus honorable encore pour lui que pour eux ; un décret qui prouve qu'il ne craint point d'associer la nation française à des travaux dont son bonheur est l'objet ; qu'il regarde la vérité comme notre ancre de salut, & qu'il s'engage à ne plus souffrir désormais ni mensonge ni dissimulation de la part de ceux qui gouvernent la fortune publique.

Nous donnerons une notice un peu détaillée de ce rapport important dans une de nos prochaines feuilles.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence de LAMARQUE.

Séance du 11 floréal.

Nous renvoyons à demain le compte des objets qui ont occupé les premiers instans de la séance, pour faire connoître le message que le conseil a reçu du directoire exécutif.

Le directoire écrit qu'il s'empresse de faire cesser les doutes que la malveillance & l'agiotage se sont efforcés d'élever sur la réalité des préliminaires de la paix signés entre Buonaparte & l'empereur ; ils ont été apportés hier par l'adjudant-général Sole, & approuvés ce matin par le directoire exécutif.

L'adjudant-général Sole a traversé l'Allemagne & fait cesser par-tout les hostilités.

Voici les bases des préliminaires :

« La renonciation à la Belgique de la part de l'empereur ; la reconnaissance des limites de la France, telles qu'elles sont fixées par les loix de la république, & l'indépendance d'une république dans la Lombardie ».

Ces conditions, ajoute le directoire, aussi modérées qu'honorables, assurent la durée d'une paix conquise par l'amour de la liberté, la bravoure de nos armées, & les talens des généraux qui, depuis six ans, les menent à la victoire.

A peine la lecture de ce message a-t-elle été achevée, que les cris de *vive la république ! vivent nos armées !* ont retenti de toutes parts, & se sont long-tems prolongés.

Jean Debry a obtenu la parole : après avoir payé à nos armées & à leurs généraux le tribut d'éloges & de reconnaissance qu'ils ont si bien mérité, il a félicité ceux des membres du conseil qui vont retourner dans leurs familles, de pouvoir porter à leurs concitoyens l'olivier de la paix : & vous, s'est écrié l'orateur, vous qui allez entrer dans cette enceinte, vous que nos cœurs attendent, vous aurez à remplir l'honorable tâche d'affermir la république & la constitution, acquise par tant de sang & que la paix nous assure.

Ce jour sera un jour de bonheur pour l'Europe ; pourquoi une seule nation y reste-t-elle étrangère ? Ses ministres ont osé demander qu'on nous fit une guerre d'extermination ; vœux exécrable ! Eh bien ! moi, au nom de toute la France, je demande que ces ministres s'éclaircissent, qu'ils rendent la paix au monde & le bonheur à leur nation !

Nous ne voulons voir que des amis dans toutes les nations, dans tous les gouvernements qui nous environnent.

Je demande que le jour où le sang a cessé de couler sur le continent, soit pour la république un jour de fête solennelle & annuelle.

Pastoret propose que dans une des places publiques de Paris, il soit élevé un monument à la gloire de nos armées au bas duquel on écrira : *La république victorieuse, aux guerriers qui ont défendu sa liberté.*

Les propositions sont adoptées ; une commission en présentera la rédaction.

La séance est levée au milieu des cris : *vive la république ! vive nos défenseurs !*

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen COURTOIS.

Séance du 11 floréal.

Le 20 germinal dernier, une commission avoit proposé au conseil d'approuver la résolution du 18 ventôse, relative aux élections des colonies & de la Corse.

Rallier observe que les assemblées électorales dont cette résolution devoit régler les opérations, se sont tenues en germinal, que cette époque constitutionnelle étant passée, cette loi n'auroit plus d'objet, & que d'ailleurs les électeurs de Saint-Domingue ne peuvent envoyer de députés au corps législatif qu'après que le territoire de

cette île aura été divisé en départemens. Il vote contre la résolution.

Le rapporteur n'étant pas présent, le conseil renvoie à demain sa délibération.

Mirragon fait un rapport sur la résolution relative à la réparation & à l'entretien des grandes routes, & en propose l'approbation. — Impression & ajournement.

On reçoit le message du directoire exécutif qui annonce l'arrivée des préliminaires de paix.

Barbé-Marbois. — Nous l'avons souvent appelé de cette tribune, cette paix tant désirée ; mais je reconnois aujourd'hui que la sagesse du directoire étoit plus grande que notre impatience. En prolongeant la guerre jusqu'à ce jour, il l'a obtenue plus honorable encore. Les provinces qui avoient été démembrées lors du gouvernement féodal, nous reviennent à l'aurore du gouvernement républicain. Depuis que nous les avo我们有 perdues, elles étoient de dix années en dix années l'objet d'une guerre terrible ; elles seront maintenant le gage d'une paix durable ; cette paix si belle nous présage bientôt une paix générale ; non que je veuille devancer la sagesse du directoire ; mais le courrier de Vienne, qui en aura porté la nouvelle à Londres, aura trouvé le ministère anglais désespéré. Mentionnons avec honneur ce jeune héros, l'émule des Scipions, & qui, du trait de plume qui a signé la paix, vient de mettre le comble à sa gloire. Que cette paix soit le gage de l'union que nous conserverons avec ceux de nos collègues qui vont nous quitter.

Le conseil ordonne l'impression de ce discours & du message.

Bourse du 11 floréal.

Amsterdam... 60 ⁵ / ₈ , 61 ¹ / ₄ ⁵ / ₈ .	Lausanne..... 2, 4.
Idem couran... 58 ⁵ / ₈ .	Londres... 251, 241. 12 s. ¹ / ₂ .
Hamb..... 188, 186.	Inscript. 161. 5 s., 17 l., 16 l.
Madrid..... 11 l. 8 s. 3 d.	2 s. ¹ / ₂ , 10 s.
Madrid effect... 13 l. 17 s. ¹ / ₂ .	Bon ³ / ₄ 16 l., 16 l. 5 s., 15, 8.
Cadix..... 11 l. 5 s., 7 s. ¹ / ₂ .	Bon ¹ / ₄ ... 38 l., 37 l. 10 s. p.
Cadix effective... 13 l. 15 s.	Or fin..... 101 l. 10 s.
Gènes..... 92, 92 ¹ / ₂ , 91 ¹ / ₄ .	Lingot d'arg... 501. 12 s. ¹ / ₂ .
Livourne..... 101.....	Piastre..... 5 l. 5 s. 6 d.
Bâle..... 1 ³ / ₄ , 3 ⁵ / ₄ , 4.	Quadruple..... 79 l. 10 s.
Lyon..... au pair.	Ducat d'Hol... 11 l. 7 s. ¹ / ₂ .
Marseille..... au pair.	Souverain.... 33 l. 17 s. ¹ / ₂ .
Bordeaux..... au pair.	Guinée..... 25 l. 2 s.

Esprit ⁵/₈, 450 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 355 liv. — Huile d'olive, 1 l. 8 s. — Café Martinique, 2 liv. 1 s. — Café Saint-Domingue, 2 liv. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 14 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 10 s. — Savon de Marseille, 20 s. — Chandelle, 13 s. — Sel, 7 l. le ⁹/₈.

Essai sur l'Histoire de la Société Civile, par Adam Ferguson, professeur de philosophie morale à l'université d'Edimbourg ; traduit de l'anglais, par Bergier ; nouvelle édition ; 2 vol. in-12, br. 5 liv. A Paris, chez Calix Volland, quai des Augustins, n° 24.

Camille, ou Lettres de deux filles de ce siècle, traduites de l'anglais sur les originaux ; seconde édition, corrigée sur les lettres mêmes, 4 vol. in-12, fig. Prix, 7 liv. 10 s. & 9 liv. franc de port.

A Paris, chez Delalain jeune, libraire, rue Saint-Jacques, n° 13, & Maradan, libraire, rue du Cimetière Saint-André-des-Arcs, n° 9.